

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2023**

Le lundi 24 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absent excusé ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc

Absent : Martinet Céline

Patrick Guyotot est élu secrétaire.

Délibération 42-2023 : Approbation des devis pour avenant n°2 – AMP SAS lot 10 – extension du musée de l'ours des cavernes :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise AMP SAS pour :

- Lasure sur devanture bardage et poutre arrondie de l'entrée du musée

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- Montant des travaux initialement prévus : 18 612.40 € HT, soit 22 334.88 € TTC

Madame le Maire présente le devis pour l'avenant n°2 d'un montant de :

- devis n°1 : plus-value 2 500.00 € HT soit 3 000.00 € TTC
- soit un nouveau montant du marché : 21 112.40 € HT soit 25 334.88 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, les devis pour l'avenant n°2 de l'entreprise AMP SAS et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération 43-2023 : Approbation des devis pour avenant n°1 – IMASIO lot 2 – extension du musée de l'ours des cavernes :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise IMASIO pour :

- Ajout de 6 projecteurs à lumière blanc chaud

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

- Montant des travaux initialement prévus : 88 313.00 € HT, soit 105 975.60 € TTC

Madame le Maire présente le devis pour l'avenant n°1 d'un montant de :

- devis n°1 : plus-value 541.50 € HT soit 649.80 € TTC
- soit un nouveau montant du marché : 88 854.50 € HT soit 106 625.40 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, les devis pour l'avenant n°1 de l'entreprise IMASIO et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération 44-2023 : Convention de recours à la mission de secrétaire de mairie itinérantes du centre de gestion de la Savoie :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande, sur le fondement des articles L332-23, L332-13 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

Ces mises à disposition permettent aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents, ou de pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Par délibération du 24 mars 2021, en complément des actions menées par le service intérim, le conseil d'administration du Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 24 mars 2021, à savoir :

Intervention	Tarif jusqu'au 30/06/2023	Tarif à compter du 01/07/2023
Journée	295 euros	370 euros
Demi-journée	160 euros	200 euros

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion, s'agissant d'une mission facultative du Cdg73 qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie itinérant, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de gestion. Cette convention, qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent itinérant, ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie itinérant.

Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant du Centre de gestion, après avoir établi un formulaire de demande

d'intervention dûment signé de l'autorité territoriale et du Cdg73, sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie itinérant peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment des articles L. 452-30, L. 452-40, L. 452-44, L. 452-45, L. 452-48.

VU la convention type de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

APPROUVE la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

Délibération 45-2023 : Attribution de subvention au groupement des paysans, artisans et créateurs de Chartreuse :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du groupement des paysans, artisans et créateurs de Chartreuse pour l'organisation de marchés nocturnes durant l'été 2023 sur les communes de Saint-Pierre d'Entremont et d'Entremont le Vieux.

Les marchés participent de l'animation du territoire en faisant découvrir des productions artisanales locales et en proposant des animations musicales permettant aux visiteurs de se retrouver pour un moment convivial.

Par ailleurs, le groupement co-organise la fête des paysans et artisans 2023.

C'est à ce titre que le conseil municipal souhaite encourager le groupement en lui octroyant une subvention de 200€ pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide d'allouer au profit du groupement des paysans, artisans et créateurs de Chartreuse, une subvention d'un montant de **200 euros pour l'année 2023**.

Délibération 46-2023 : Attribution de subvention à l'association « solidarité entre monts et peuples » :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de 500€ de l'association « Solidarité Entre Monts et Peuples » pour la mise en place du projet « Les Entremonts : Terre Hospitalière » qui a pour objectif :

- d'accueillir le mieux possible les personnes exilées, vivants sur notre territoire
- de créer des liens avec tous les habitants

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide d'allouer au profit de l'association « Solidarité Entre Monts et Peuples », une subvention d'un montant de **500 euros pour l'année 2023**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Anne LENFANT

